



**Formation organisée par la commission de droit social
Et la section SAF - Marseille**

Thème : L'évaluation du préjudice en matière prud'homale après les ordonnances Macron.

Chers amis,

Comme vous le savez, la commission « Sociale » et la section SAF Marseille organisent, la veille du traditionnel colloque de droit pénal, une formation qui aura pour thème, cette année:

L'évaluation du préjudice en matière prud'homale après les ordonnances Macron.

Les intervenants présenteront des réflexions sur les moyens d'obtenir la juste réparation du préjudice subi par le salarié du fait de la rupture du contrat de travail. Parmi ces réflexions sera évoquée l'argumentation proposée et publiée par le SAF contre les barèmes prévus par le nouvel article L1235-3 du code du travail.

**Vendredi 18 mai 2018 de 9 h à 12h30
à la Maison du barreau de Marseille (55 rue Grignan) - salle Haddad**

Intervenant(s) :

-  David Metin avocat au barreau de Versailles
-  Léa Talrich avocate au barreau de Marseille
-  Cédric Porin avocat au barreau de Marseille

Cette formation est ouverte aux conseillers prud'hommes et aux avocats du barreau de Marseille et d Aix-en-Provence. Elle satisfait à l'obligation de formation des avocats.
Vous trouverez ci-joint le programme et le bulletin d'inscription.

Note à l'attention des avocats

Syndicat des avocats de France - 34 rue Saint Lazare 75009 PARIS
Organisme de formation n° 11 75 54 132 75
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

**Durée de la formation : 3 heures 30
Inscription gratuite**

Pour valider cette formation, il sera indispensable de signer la feuille d'émargement à l'accueil.
Une attestation de présence vous sera remise sur place.



Formation organisée par la commission de droit social
Et la section SAF - Marseille

Thème :

L'évaluation du préjudice en matière prud'homale après les ordonnances Macron

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner à elisaudouard@sfr.fr

Nom : Prénom :

Barreau : Toque :

Date et lieu de naissance :

N° SIRET :

Mail :

Téléphone :

Participera à la formation le vendredi 18 mai 2018 de 9 h à 12h30, à la Maison du barreau de Marseille (55 rue Grignan) - salle Haddad.